

Déplacements professionnels depuis une zone rouge



	A. Résidents revenant en Belgique				
	Moins de 48h en zone rouge		Plus de 48h en zone rouge		
	Voiture	Avion, bateau,...	Tous les moyens de transport		
Déclaration sur l'honneur	Remplir la déclaration sur l'honneur pour les déplacements des frontaliers jusqu'au 1er mars 2021			En lire plus	
Employeur belge/utilisateur remplit le BTA avant le voyage	Pas obligatoire, mais conseillé		Obligatoire	En lire plus	
Remplir le PLF dans les 48h avant d'arriver , remplir l'auto-évaluation incluse + numéro BTA	Non	Obligatoire mais mentionner durée de < 48h sur le PLF	Obligatoire	En lire plus	
Test négatif avant l'entrée en Belgique ? (de max. 72 heures)	Non			En lire plus	
Quarantaine de 7 jours ? (10 jours: Royaume-Uni, Afrique du Sud, Amérique du Sud)	Non			En lire plus	
Test PCR au jour 1 ?				Dépend du risque, d'après l'auto-évaluation	En lire plus
Test PCR au jour 7 ?					En lire plus
Obligation de l'employeur d'enregistrer et de contrôler le PLF	Non			En lire plus	

Ce tableau ne s'applique pas aux frontaliers de l'UE

- ▶ Ces frontaliers doivent remplir **une fois la déclaration sur l'honneur** et doivent pouvoir la produire en cas de contrôle à la frontière
- ▶ Un frontalier est un travailleur qui **exerce une activité salariée dans un Etat membre et réside dans un autre Etat membre**. Un frontalier retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine à son domicile.

Liens utiles

[BTA : Business Travel Abroad](#)

[PLF : Passenger Location Form](#)

[Déclaration sur l'honneur](#)

Dernière mise à jour: 28/01/2021
Sur la base de l'arrêté ministériel du 26 janvier 2021

Déplacements professionnels depuis une zone rouge



B. NON-RESIDENTS revenant en Belgique

	Moins de 48h en zone rouge			Entre 48h et 5 jours en zone rouge	Plus de 5 jours en zone rouge	
	Voiture	Avion, bateau,...		Tous les moyens de transport		
Déclaration sur l'honneur	Remplir la déclaration sur l'honneur pour les déplacements des frontaliers jusqu'au 1er mars 2021					En lire plus
Attestation de voyage essentiel délivrée par le poste diplomatique ou consulaire belge	Si issu d'un tiers pays (= pays qui n'est ni membre de l'UE ni de l'espace Schengen)					
Employeur belge/utilisateur remplit le BTA avant le voyage	Pas obligatoire, mais conseillé		Obligatoire		BTA non admis	En lire plus
Remplir le PLF dans les 48h avant d'arriver , remplir l'auto-évaluation incluse + numéro BTA	Non	Obligatoire mais mentionner durée de < 48h sur le PLF		Obligatoire		En lire plus
Test négatif avant l'entrée en Belgique ? (de max. 72 heures)	Non	Non, mais transporteur pourrait demander un test		Obligatoire		En lire plus
Quarantaine de 7 jours ? (10 jours: Royaume-Uni, Afrique du Sud, Amérique du Sud)	Non		Dépend du risque, d'après l'auto-évaluation		Obligatoire	En lire plus
Test PCR au jour 1 ?	Non	Non, mais transporteur pourrait demander un test		Test négatif préalable (de <72 heures)		En lire plus
Test PCR au jour 7 ?	Pas d'application		Pas d'application		Obligatoire	En lire plus
Obligation de l'employeur d'enregistrer et de contrôler le PLF	Non		Obligatoire			En lire plus

Ce tableau ne s'applique pas aux frontaliers de l'UE

- ▶ Ces frontaliers doivent remplir **une fois la déclaration sur l'honneur** et doivent pouvoir la produire en cas de contrôle à la frontière
- ▶ Un frontalier est un travailleur qui **exerce une activité salariée dans un Etat membre et réside dans un autre Etat membre**. Un frontalier retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine à son domicile.

Liens utiles

[BTA : Business Travel Abroad](#)

[PLF : Passenger Location Form](#)

[Déclaration sur l'honneur](#)

Dernière mise à jour: 28/01/2021

Sur la base de l'arrêté ministériel du 26 janvier 2021